



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre, à 18 heures et 2 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 7 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

16 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Myriam Cros, Renée Cruzal, Jacques Barraillé, David Arnal, Yolande Calmel, Patrick Deramez, Hugues Saury, Claire Antech, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès, Tiphonie Brau.

3 absents : Monsieur Marc Zindel qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Madame Ghislaine Minotti, Madame Julie Geenen.

Total des membres présents : 16 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 2 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée, en ce jour de 13 novembre, d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de novembre 1995 d'une part, et des victimes des inondations dans l'Aude en novembre 1999.

.Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024,

Point 2) Lancement du marché de l'aménagement « Espace Paysager et de Détente,

Point 3) Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Point 4) Création d'un Poste de Rédacteur,

Point 5) Recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine Communal : Je vous annonce que ce point est ajourné, pour raisons techniques,

Point 6) Prise en charge des frais du congrès des maires,

Point 7) Modification du Régime Indemnitaires du Service de la Police Municipale,

Point 8) Questions diverses.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre ne s'étant manifesté à ce sujet, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 15 octobre dernier annexé à la convocation du présent Conseil.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 2) Lancement du marché de l'aménagement « Espace Paysager et de Détente,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de « l'Espace Paysager et Détente », la commune souhaite programmer la consultation pour ce marché.

Le coût prévisionnel s'établit comme suit :

-En investissement : 141 640 euros HT pour l'aménagement,

-En fonctionnement : 48 992,84 euros

-Subventions octroyées : 81 825 euros

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu au sujet de ce point une question écrite ou plutôt une remarque de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

« L'ensemble des riverains et lotissements limitrophes prennent acte que la municipalité ne rentre pas dans un dialogue pour l'aménagement du projet du Vigné. Car cette dernière le lance sans avoir répondu à leur demande d'une réunion publique. »

Monsieur Le Maire prend acte de cette remarque et soumet la proposition au vote :

Contre : 4

Abstentions : 0

POUR : 13

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 3) Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles-DRAC

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite déposer une demande de subvention pour la restauration de la chapelle Saint Roch au sein de l'église Sainte Marie.

Le montant de cette restauration s'élève à 79 667,51 euros HT.

Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu, sur ce point, une question écrite de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

« Depuis 4 ans maintenant, les administrés avaient demandé une restauration de la chapelle ; la demande n'est-elle pas un peu tardive, ou bien est-elle en lien avec un calendrier électoral ? »

Monsieur Le Maire lui répond que ce commentaire n'engage que lui-même et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 4) Création d'un Poste de Rédacteur,

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que, dans le cadre des promotions internes et en collaboration avec le Centre de Gestion, un agent peut bénéficier d'un changement de grade au poste de rédacteur.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine Communal : Je confirme que ce point a été ajourné.

Point 6) Prise en charge des frais du congrès des maires,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la semaine prochaine a lieu le 106^{ème} congrès des Maires de France à Paris. Madame Sandrine Lafont, Adjointe au Maire, s'y rendra accompagnée d'un agent. Les frais pris en charge sont les suivants :

-Hôtel : 824,60 euros

-Transport : 302,20 euros.

Monsieur Le Maire annonce que pour ce point, nous avons eu une question écrite de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

« De quel congrès parlons-nous ? Celui des Maires de l'Aude ou bien celui national. Car si juste celui de l'Aude, il n'y aurait que les déplacements, et on ne serait pas concerné car Monsieur Le Maire utilise déjà une voiture de fonctions »

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit du congrès national à Paris.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 7) Modification du Régime Indemnitaire du Service de la Police Municipale

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, par suite de la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n°2024-614, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (IFSE) peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière.

La modification se répartie comme suit :

<u>Cadres d'emplois</u>	<u>Part Fixe</u>	<u>Part Variable</u>
Chefs de service police municipale.....	22%	6 505 euros
Agents de police municipale.....	30%	4 646 euros

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet de délibération, projet qui sera ensuite présenté en comité social territorial du centre de gestion.

Une fois validé par le centre de gestion, il sera présenté en conseil pour validation définitive.

Monsieur Le Maire ajoute qu'une concertation et un accord sont intervenus auparavant avec les 10 maires concernés par notre police pluri-communale. Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 8) Questions diverses,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu deux autres questions écrites de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

1-« Dans un e-mail que j'avais adressé à la mairie le mercredi 23 octobre 2024 à 14h55 (accusé de lecture reçu) et resté sans réponse à l'écriture de celui-ci. J'avais transmis la question de plusieurs mérinillois(es) qui m'avaient demandé pourquoi de nombreuses personnes prenaient des photos du bâtiment du Crédit Agricole et elles voulaient donc savoir s'il y avait un projet en cours et si oui, lequel ? »

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de dispositions relatives aux décorations de Noël. Celles-ci seront notamment réalisées sur les vitrines du bâtiment du Crédit Agricole.

2-«Lors du dernier Conseil Municipal, la mairie avait dit que le terrain préempté (parcelle AE 341) est d'intérêt général, ceci afin de réaliser des équipements et de lutter contre l'artificialisation des sols. Pourriez-vous nous présenter les équipements que vous souhaiteriez réaliser ? »

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit pour l'instant d'une réserve foncière et que nous attendons le résultat des ateliers flash d'urbanisme pour poursuivre l'étude à ce sujet.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu d'autre part deux questions écrites de Monsieur Fabien Barthès, Conseiller Municipal, à savoir :

- 1- « Un mail a été envoyé au service des domaines des Impôts afin d'étudier le prix fixé pour l'achat du terrain parcelle AE 341 de 1143 m². Est-ce que la mairie a été consultée par ce service ? »

Monsieur Le Maire répond par la négative et demande si ce mail a été adressé par Monsieur Fabien Barthès qui acquiesce.

- 2- « Peut-on connaître le prix que coûtent les festivités de fin d'année, les Etoiles de Rieux ? »

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Rose-Marie Garcia, secrétaire qui répond que nous avons pour l'instant seulement le coût de la prestation des Frères Rayz, soit un montant de 3 900 euros HT. Nous attendons le devis des Mascottes.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons également reçu une question de Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, à savoir :

« Le problème de recrutement d'au moins un médecin à Rieux représente à mon sens un problème crucial à résoudre pour le bien de tous !! Il me semble qu'il serait pertinent de tenter d'attirer des candidats par des avantages, style prise en charge du loyer ou des charges. Les jeunes médecins ne veulent plus travailler en libéral et il est donc essentiel de s'adapter à cette nouvelle donne. Pour le village, c'est une priorité absolue. »

Monsieur Le Maire répond qu'il partage tout à fait cet avis et que la commune est déjà prête à prendre en charge les frais de loyer notamment. Par contre, nous nous refusons à faire le jeu de surenchère comme déjà entrepris par certaines communes qui ont attiré quelques médecins par des dépenses disproportionnées et ont vu ensuite ces médecins partir vers des communes offrant toujours davantage.

Madame Lise Raynaud propose de verser un montant de 2 000 euros au titre des charges en vue d'attirer un futur médecin.

Monsieur Le Maire répond que ce chiffre est très en dessous des attentes des futurs médecins.

Madame Lise Raynaud regrette notre grande dépense au profit du Cabinet Graal qui recherche notre futur docteur, et ce, pour un résultat négatif pour l'instant.

Monsieur Le Maire rappelle, comme déjà annoncé et voté lors de précédents conseils, que les règlements pour ce cabinet sont soumis à conditions et subordonnés à résultats.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures et 22 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 19 novembre 2024.

Fait à Rieux-Minervois, le 15 novembre 2024

Michèle Le Pallec, Adjointe au Maire

